

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, 4 juillet 2012

Réaction d'Electrabel à la décision du Conseil des Ministres restreint de ce 4 juillet

Electrabel, Groupe GDF SUEZ, a pris connaissance par voie de presse des décisions intervenues aujourd'hui en Conseil des Ministres restreint.

Electrabel constate que le Gouvernement, par ces décisions, ne respecte pas le protocole d'accord conclu en octobre 2009 entre l'Etat belge et le Groupe GDF SUEZ, lequel comprend des engagements fermes et réciproques qui lient les parties, notamment la prolongation de la durée de vie des centrales Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 pour une durée de dix ans.

Par ailleurs et sur base des informations disponibles, il apparaît que le Gouvernement belge souhaite une « mise à disposition » de la puissance de production nucléaire qui serait prolongée. Electrabel souligne que cette volonté du gouvernement ne répond d'aucune façon à l'objectif de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays. En outre, l'idée d'une « mise à disposition » va à l'encontre du libre fonctionnement du marché tel que prévu dans la législation européenne et comporte une atteinte manifeste au droit de propriété de l'entreprise.

Enfin, Electrabel souligne qu'aucun élément ne permet d'évaluer la soutenabilité économique d'une telle perspective, alors même que d'importants investissements estimés à plus de 500 millions d'euros par site devraient être engagés.

La décision du Gouvernement belge intervient le lendemain du jour où l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire a statué sur le rapport technique qu'elle a demandé à Electrabel, lequel prévoit les investissements et le planning des travaux à réaliser pour une prolongation de dix ans de ces trois centrales. L'Agence estime « que l'approche présentée – dans le rapport d'Electrabel – et le plan d'amélioration qui en résulte sont adéquats ».

Au total, Electrabel regrette que les choix du Gouvernement ne permettent aucunement à l'entreprise de prendre aujourd'hui les décisions nécessaires, alors même que la question de l'approvisionnement du pays en électricité se pose avec acuité, de l'avis même des pouvoirs publics.

L'entreprise est à la disposition du Gouvernement pour faire valoir son point de vue et pour obtenir la clarté absolue sur les éléments

PRESS ELECTRABEL

Hugé Anne-Sophie (fr)
☎ + 32 2 518 60 20

De Bruyn Sarah (nl)
☎ + 32 2 519 27 69

press@electrabel.com

www.electrabel.com

*Dit persbericht is ook
beschikbaar in het Nederlands.*

COMMUNIQUE DE PRESSE

économiques. Sans quoi Electrabel ne pourrait qu'entamer les procédures visant à préparer la mise à l'arrêt des trois unités dans les délais fixés par la loi de 2003.

PRESS ELECTRABEL

Hugé Anne-Sophie (fr)
☎ + 32 2 518 60 20

De Bruyn Sarah (nl)
☎ + 32 2 519 27 69

press@electrabel.com

www.electrabel.com

*Dit persbericht is ook
beschikbaar in het Nederlands.*